Stéphane MANDIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL AMS TOURS
20 route de Libourne

33670 CURSAN
RCS en-cours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

5 rue Auguste Renoir
33700 MERIGNAC
Tél. : 05 57 29 09 89
Fax : 05 56 13 02 20

SIRET 444 788 210 00037 - APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux
E.mail : s.mandin@cabinet-mandin.fr

Stéphane MANDIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux apports

A l'associée unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associée unique de la société AMS TOURS en date du 14/06/2024 concernant l'apport en nature devant être effectué par Madame Aude-Marie SERVANTIE dans le cadre de la constitution de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport en nature, signé par la personne physique apporteuse concernée le 14/06/2024. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

5 rue Auguste Renoir
33700 MERIGNAC
Tél. : 05 57 29 09 89
Fax : 05 56 13 02 20

SIRET 444 788 210 00045 - APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux
E.mail : s.mandin@cabinet-mandin.fr

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Madame Aude-Marie SERVANTIE, lors de la constitution de la société AMS TOURS, s'effectue dans le cadre d'une réorganisation patrimoniale des activités de Madame Aude-Marie SERVANTIE.

1.2. Présentation des sociétés en présence

La société AMS TOURS est une SARL, en cours de formation, au capital de 395 000 euros, siège social : 20 route de Libourne 33670 CURSAN et RCS en-cours. L'associée unique et gérante est Madame Aude-Marie SERVANTIE. L'objet social est la gestion de participation.

La société GRAZIELLA ET AUDE VOYAGES est une SARL au capital de 10 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros, siège social 70 allée de la Pépinière 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le N° 794 487 926, détenue par Madame Aude-Marie SERVANTIE à 65% et par Madame Graziella FORTUNATO à 35%, et dont l'objet social est l'organisation de voyages.

La société AB33 est une SCI au capital de 500 € divisé en 50 parts sociales de 10 euros, siège social 20 route de Libourne 33670 CURSAN, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le N° 847 879 731, détenue par Madame Aude-Marie SERVANTIE à 50% et par Monsieur Bruce SERVANTIE à 50%, et dont l'objet social est l'administration d'immeubles.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

- L'apport sera réalisé avec effet à la date de constitution de la société AMS TOURS.

- En application des dispositions de l'article 150-0 B Ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de ses titres de la société GRAZIELLA ET AUDE VOYAGES et AB33 contre des titres émis au titre de la constitution de la société AMS TOURS.

- L'apport doit être enregistré auprès du **Service des impôts des entreprises (SIE)** et donnera droit au règlement de droits d'enregistrement.

- En rémunération des apports, il sera attribué à Madame Aude-Marie SERVANTIE 395 parts sociales de 1 000 € chacune de valeur nominale, pour une valeur globale de 395 000 €.

- Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation des apports

La part sociale de la société GRAZIELLA ET AUDE VOYAGES a été valorisée à hauteur de 1 085,71 € soit 380 000 euros pour les 350 parts sociales apportées.

La part sociale de la société AB33 a été valorisée à hauteur de 600 € soit 15 000 euros pour les 25 parts sociales apportées.

2. Description des diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés de la société AMS TOURS sur la valeur des apports devant être effectués à la dite société.

J'ai notamment:

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;

- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;

- pris connaissance du niveau d'activité enregistré depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 pour AB33 et 31 aout 2023 pour GRAZIELLA ET AUDE VOYAGES ;

- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société GRAZIELLA ET AUDE VOYAGES et AB33 me confirmant l'absence à la date du présent rapport, d'évènements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2023 pour AB33 et 31 aout 2023 pour GRAZIELLA ET AUDE VOYAGES.

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère, tenant compte, notamment, de la rentabilité de la société dont les titres sont apportés.

5 rue Auguste Renoir
33700 MERIGNAC
Tél. : 05 57 29 09 89
Fax : 05 56 13 02 20

SIRET 444 788 210 00045 - APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux
E.mail : s.mandin@cabinet-mandin.fr

03. Conclusion

Sur la base de mes travaux, et à la date de mon rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport, s'élevant à 395 000 €, n'est pas surévaluée, et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Le 18/06/2024
Stéphane MANDIN
Commissaire aux comptes

Cabinet Stéphane MANDIN
Commissaire aux Comptes
5 Rue Auguste Renoir
33700 MÉRIGNAC
Tél. 05 57 290 989 - Fax 05 56 130 220